

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 1 de 16

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)), Comp. A  
**UFI: 6HQM-20TA-SP0K-XRYR****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

**Utilisations déconseillées**

sans limitation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	SORMAT Oy
Rue:	Harjutie 5
Lieu:	FIN-21290 Rusko
Téléphone:	+358 207 940 200
e-mail:	sormat@sormat.com
Internet:	www.sormat.com
Service responsable:	Informations techniques: sormat@sormat.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Diméthacrylate de tétraméthylène;

Diméthacrylate d'éthylène;

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P261 Évitez de respirer les vapeurs.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 2 de 16

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

**Conseils supplémentaires**

Pour distribution au grand public (consommateurs), indiquez également volontairement:  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Conserver hors de la portée des enfants.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
2082-81-7	Diméthacrylate de tétraméthylène			10 - < 20 %
	218-218-1		01-2119967415-30	
	Skin Sens. 1B; H317			
25013-15-4	vinyltoluène			1 - < 5 %
	246-562-2		01-2119622074-50	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H315 H319 H412			
97-90-5	Diméthacrylate d'éthylène			1 - < 5 %
	202-617-2	607-114-00-5	01-2119965172-38	
	Skin Sens. 1, STOT SE 3; H317 H335			
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol			1 - < 5 %
	248-666-3		01-2119490226-37	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317			
3077-12-1	2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol			< 1,5 %
	221-359-1		01-2120791684-40	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H302 H315 H318			
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol			< 1 %
	254-075-1		01-2119980937-17	
	Acute Tox. 2, Aquatic Chronic 3; H300 H412			
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylendiisobutyrate			< 1 %
	229-934-9		01-2119451093-47	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361d H412			
130-15-4	1,4-naphtoquinone			< 0,1 %
	204-977-6		01-2120760462-57	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H330 H301 H314 H319 H317 H335 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 3 de 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse.  
Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 4 de 16

courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir le produit répandu. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage: 5 - 25°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	
25013-15-4	Vinytoluènes	50	240		VME (8 h)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 5 de 16

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2082-81-7	Diméthacrylate de tétraméthylène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,5 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
25013-15-4	vinyltoluène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	37 mg/m <sup>3</sup>
97-90-5	Diméthacrylate d'éthylène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,45 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,3 mg/kg p.c./jour
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,7 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,8 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylendiisobutyrate			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	17,62 mg/m <sup>3</sup>
130-15-4	1,4-naphtoquinone			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,033 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 6 de 16

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
2082-81-7	Diméthacrylate de tétraméthylène	
Eau douce		0,087 mg/l
Eau de mer		0,0087 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,12 mg/kg
Sédiment marin		0,312 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20 mg/l
Sol		0,573 mg/kg
25013-15-4	vinyltoluène	
Eau de mer		0,05 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,12 mg/kg
Sédiment marin		0,684 mg/kg
Sol		0,133 mg/kg
97-90-5	Diméthacrylate d'éthylène	
Eau douce		0,139 mg/l
Eau de mer		0,014 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,15 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,6 mg/kg
Sédiment marin		0,16 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		57 mg/l
Sol		0,239 mg/kg
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	
Eau douce		0,904 mg/l
Eau de mer		0,904 mg/l
Sédiment d'eau douce		6,28 mg/kg
Sédiment marin		6,28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,727 mg/kg
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylendiisobutyrate	
Eau douce		0,014 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		5,29 mg/kg
Sédiment marin		0,529 mg/kg
Sol		1,05 mg/kg
130-15-4	1,4-naphtoquinone	
Eau douce		26,1 mg/l
Eau de mer		2,61 mg/l
Sédiment d'eau douce		321 mg/kg
Sédiment marin		32,1 mg/kg

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 7 de 16

Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,172 mg/l
Sol	49 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

Un quartz (silice) contenu est fermement lié dans le composant pâteux et n'est donc pas librement disponible pendant l'utilisation, de sorte qu'un risque d'inhalation de poussières est exclu.

**8.2. Contrôles de l'exposition**



**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

**Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de protection.

**Protection des mains**

Gants à usage unique  
Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)  
Temps de pénétration: > 480 min  
Epaisseur du matériau des gants: > 0,2 mm  
normes DIN/EN: EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre combiné A1P2 (gaz organiques/vapeurs et particules)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte  
Couleur: beige clair  
pH-Valeur: non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé  
Point d'éclair: non applicable

**Inflammabilité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 8 de 16

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,72 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
<b>9.2. Autres informations</b>	
Teneur en corps solides:	non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction: Comburant, fortes

**10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 9 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2082-81-7	Diméthacrylate de tétraméthylène				
	orale	DL50 mg/kg	10066	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3000	Lapin	
25013-15-4	vinyltoluène				
	cutanée	DL50 mg/kg	4585	Lapin	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
97-90-5	Diméthacrylate d'éthylène				
	orale	DL50 mg/kg	8700	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	
3077-12-1	2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol				
	orale	DL50 mg/kg	> 300	Rat	
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol				
	orale	DL50 mg/kg	27,5	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylendiisobutyrate				
	orale	DL50 mg/kg	3200	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	18900	Cochon d'Inde	
130-15-4	1,4-naphtoquinone				
	orale	DL50 mg/kg	124	Rat	
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 mg/l	0,046	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Diméthacrylate de tétraméthylène; Diméthacrylate d'éthylène; Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol; 1,4-naphtoquinone)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 10 de 16

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 11 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
2082-81-7	Diméthacrylate de tétraméthylène					
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 5,09 mg/l	21 d			
	Toxicité bactérielle aiguë	(32,5 mg/l)				
25013-15-4	vinyltoluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5,2 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9,3 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
97-90-5	Diméthacrylate d'éthylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 15,95 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 17,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 13,2 mg/l	2 d			
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 97,2 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 143 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l				
3077-12-1	2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 735 mg/l	96 h			
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 17 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 245 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 28,8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylendiisobutyrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 23,4 mg/l	96 h			
130-15-4	1,4-naphtoquinone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,045 mg/l	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,011 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,026 mg/l	48 h			

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 12 de 16

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
2082-81-7	Diméthacrylate de tétraméthylène	OECD 310	84 %	28	
25013-15-4	vinyltoluène	OECD 310	36,7 %	28	
97-90-5	Diméthacrylate d'éthylène	OECD 301D	71 %	28	
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	OECD 301C	81%	28	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
2082-81-7	Diméthacrylate de tétraméthylène	3,1
25013-15-4	vinyltoluène	3,35
97-90-5	Diméthacrylate d'éthylène	2,4
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	0,97
3077-12-1	2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	1,09
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol	2,1
6846-50-0	1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylendiisobutyrate	4,91
130-15-4	1,4-naphtoquinone	1,77

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
25013-15-4	vinyltoluène	100 - 320		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Élimination**

Les numéros de code de déchets ultérieurs du catalogue européen des déchets sont considérés comme des recommandations.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 13 de 16

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 14 de 16

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Teneur en COV: 2,8 % (DIN EN ISO 11890-2)

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.1 (UFI).

**Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

DMEL: Derived Minimal Effect level

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Effective concentration, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 15 de 16

- ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (DRG) for the air transport (IATA)
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- LC50: Lethal concentration, 50%
- LD50: Lethal dose, 50%
- NOEC: No Observed Effect Concentration
- OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
- PBT: persistent, bioaccumulative and toxic
- vPvB: very persistent and very bioaccumulative
- PNEC: Predicted No Effect Concentration
- REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
- VOC: Volatile organic compound
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, Catégorie 3
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, Catégorie 2
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, Catégorie 4
- Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, Toxicité aiguë, Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1
- Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, Catégorie 1
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, Catégorie 3
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
- Skin Corr. 1C: Corrosion/Irritation cutanée, Catégorie 1C
- Skin Irrit. 2: Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
- Skin Sens. 1A: Sensibilisants cutanés, Catégorie 1A
- Skin Sens. 1B: Sensibilisants cutanés, Catégorie 1B
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. A**

Date de révision: 23.03.2020

Page 16 de 16

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)), Comp. B

UFI: 6HQM-20TA-SP0K-XRYR

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant B (durcisseur)

**Utilisations déconseillées**

sans limitation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: SORMAT Oy  
Rue: Harjutie 5  
Lieu: FIN-21290 Rusko  
Téléphone: +358 207 940 200  
e-mail: sormat@sormat.com  
Internet: www.sormat.com  
Service responsable: Informations techniques: sormat@sormat.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Peroxyde de dibenzoyle

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P261 Évitez de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 2 de 11

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Conseils supplémentaires**

Pour distribution au grand public (consommateurs), indiquez également volontairement:  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Conserver hors de la portée des enfants.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyle			10 - < 15 %
	202-327-6	617-008-00-0	01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H241 H319 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Le produit a été testé pour l'aquatoxicité. Le test ne nécessite pas de classification du produit comme toxique et nocif pour les organismes aquatiques. Les avis sont disponibles.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 3 de 11

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse.  
Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir le produit répandu. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 4 de 11

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes  
Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.  
température de stockage: 5 - 25°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir section 1.2

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	13,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	39 mg/m³

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	
Eau douce		0,00002 mg/l
Eau de mer		0,000002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,013 mg/kg
Sédiment marin		0,001 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

Un quartz (silice) contenu est fermement lié dans le composant pâteux et n'est donc pas librement disponible pendant l'utilisation, de sorte qu'un risque d'inhalation de poussières est exclu.

**8.2. Contrôles de l'exposition**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 5 de 11

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

**Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de protection.

**Protection des mains**

Gants à usage unique  
Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)  
Temps de pénétration: > 480 min  
Epaisseur du matériau des gants: > 0,2 mm  
normes DIN/EN: EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre combiné A1P2 (gaz organiques/vapeurs et particules)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	noir	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		non applicable
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non déterminé
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		non déterminé
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 6 de 11

**Propriétés comburantes**

Non comburant.  
Teneur active en oxygène (%) < 1%  
aucune classification

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,59 g/cm³

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

voir section 10.3

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec: Agent oxydant

**10.4. Conditions à éviter**

voir section 7.2

**10.5. Matières incompatibles**

Comburent, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

L'acide benzoïque  
Benzène  
Biphényle

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyle				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		

**Irritation et corrosivité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 7 de 11

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Peroxyde de dibenzoyl)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

OECD 201 (Desmodemus subspicatus )

IC10: (0 - 72 h) = 30 mg/l

IC50: (0 - 72 h) = 150 mg/l

OECD 202 (Daphnia magna)

EC0/NOEC (48h) = 100 mg/l

EC50 (48h) = >500 mg/l

EC100 (48h) = >>500 mg/l

OECD 203 (Danio rerio)

LC0/NOEC : 250 mg/l

LC50 : > 500 mg/l

LC100 : >> 500 mg/l

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 0,0602	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,0711	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,11 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l 0,02	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,001	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211	
	Toxicité bactérielle aiguë	(35 mg/l)	0,5 h		OECD 209	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 8 de 11

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyle			
	OECD 301D	71%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyle	3,2

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Élimination**

Les numéros de code de déchets ultérieurs du catalogue européen des déchets sont considérés comme des recommandations.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 9 de 11

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 10 de 11

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Teneur en COV: 4,3 % (DIN EN ISO 11890-2)

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.1 (UFI).

**Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

DMEL: Derived Minimal Effect level

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Effective concentration, 50%

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (DRG) for the air transport (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

IC50: Inhibitory concentration, 50%

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

NOEC: No Observed Effect Concentration

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PNEC: Predicted No Effect Concentration

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ITH-Pe résine polyester (ITH 165/300/410 Pe; (9640072900/9640072940/9640072941)),  
Comp. B**

Date de révision: 23.03.2020

Page 11 de 11

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, Toxicité aiguë, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*